santiane
Des experts santé pour une complémentaire adaptée

GENERALI

Generali Plénitude Santé
Réf. Adhérent : 106500
Réf. Contrat : GPS001032
Réf. Contrat : LIJ025293

Santiane - GRL Santé
143 BOULEVARD RENE CASSIN
IMM NOUVEL R BAT C CS 63278
06205 NICE CEDEX 3
FRANCE

M. THOMAS THIBAULT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
FRANCE

www.monsantiane.fr
Toutes vos démarches et vos remboursements en ligne, 24h/24

Votre courtier SANTIANE
Accueil téléphonique, du lundi au vendredi de 9h à 18h :
04.93.81.88.10

Nice, le 22/11/2023

Cher adhérent, veuillez trouver ci-dessous le détail de vos cotisations pour l'année 2024 :

Récapitulatif de votre adhésion

1/ Les personnes couvertes par le contrat :

	NOM	PRÉNOM	RÉF. CONTRAT	PRODUIT	FORMULE
Adhérent principal	THOMAS	THIBAULT	GPS001032	Generali Plénitude Santé	PS5
Adhérent principal	THOMAS	THIBAULT	LIJ025293	Linea Hospi'Accident	IJH 60

2/ Vos modalités de paiement et vos cotisations:

Type de paiement: Prélèvement, le 5 mensuellement
Références bancaires: FR21 2004 **** **** **** **** 073
Référence Unique de Mandat (RUM): 100274115
Numéro ICS du créancier: FR24ZZZ870ADF

05/01/2024 : 158,51 €	05/02/2024 : 158,51 €	05/03/2024 : 158,51 €
05/04/2024 : 158,51 €	05/05/2024 : 158,51 €	05/06/2024 : 158,51 €
05/07/2024 : 158,51 €	05/08/2024 : 158,51 €	05/09/2024 : 158,51 €
05/10/2024 : 158,51 €	05/11/2024 : 158,51 €	05/12/2024 : 158,51 €
Montant TTC de votre cotisation annuelle : 1 902,12 €	**Montant taxe TSA : 213,72 €**	

Votre cotisation comprend les frais d'association GPST (0,05 € par mois et par contrat).

Taux relatifs à l'exercice comptable arrêté au 31/12/2022 :	
Type de taux	**Taux de 2022**
Taux de redistribution [1]	74,20 %
Taux de frais de gestion [2]	32,70 %

[1] Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

[2] Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Nous vous rappelons que vous pouvez résilier votre contrat santé un an après sa date d'effet en envoyant la demande de résiliation au plus tard deux mois avant l'échéance de votre contrat. À l'expiration de ce délai d'un an, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous avons reçu votre demande.

Vous disposez également d'un contrat de prévoyance, celui-ci peut être résilié à sa date d'échéance, soit douze mois après sa prise d'effet. À l'expiration de ce délai d'un an, votre contrat est automatiquement reconduit chaque année au 1er janvier. Toute demande de résiliation doit être envoyée en respectant un préavis de deux mois.

Produit distribué par SANTIANE.FR – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R Bâtiment C – CS 63278 – 06205 NICE CEDEX 3
SAS au capital de 2 000 000 € – RCS Nice B 489 649 897 – Intermédiaire en assurances – Immatriculé à l'Orias sous le n° 07 006 282 (www.orias.fr).
Produit assuré par **L'EQUITÉ** – SA au capital de 26 469 320 Euros. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Paris B 572 084 697.
Siège Social : 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris – Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.
Produit assisté par **IMA ASSURANCES** – 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9 – SA au capital de 7 000 000 € entièrement libéré – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Niort n° 481 511 632. Sociétés soumises au contrôle de l'ACPR – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

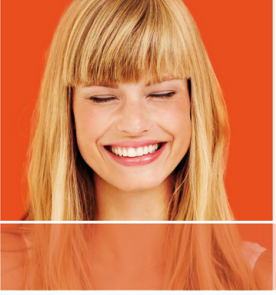

santiane

Des experts santé pour une complémentaire adaptée.

Cher(e) Adhérent(e),

Vous bénéficiez d'une complémentaire santé souscrite avec Santiane. Nous vous en remercions et espérons avoir donné entière satisfaction à vos besoins.

Nous avons cherché, en collaboration avec notre partenaire assureur, **à atténuer au mieux les répercussions de l'inflation et les tensions croissantes sur les coûts des soins depuis le début de l'année.** Malgré nos efforts, de nouvelles charges se sont ajoutées aux organismes complémentaires, notamment en raison du désengagement de la Sécurité Sociale sur des nouveaux postes.

Dans ce contexte, le renforcement du rôle des organismes de santé devient encore plus essentiel pour chacun d'entre nous. Toutefois, pour maintenir un service de qualité à nos adhérents tout en préservant les niveaux de garanties de nos produits, **une revalorisation des cotisations de votre contrat est indispensable pour assurer pleinement cette mission.**

Toujours dans le but de maintenir des tarifs compétitifs pour tous nos clients, nous vous informons que **le nombre d'heures attribué pour la garantie d'aide à domicile** dans votre contrat d'assistance IMA se réduit en passant **de 8 heures à 3 heures** à compter du 1er janvier 2024.

VOTRE SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION ÉVOLUE

À compter du 1er janvier 2024, cet avantage offert assuré par MédecinDirect sera **désormais pris en charge par MaQuestionMédicale** et restera **gratuit**.

Pour activer votre espace et demander une téléconsultation, rien de plus simple :

- Rendez-vous sur **https://app.maquestionmedicale.fr/**
- Créez votre compte en cliquant sur "**je suis patient**" dans la rubrique gauche "Créer mon compte"
- Renseignez votre centre de sécurité sociale et sélectionnez "**Santiane**" comme centre de mutuelle dans votre **profil**, espace "Informations médicales"
- Cliquez sur "**mes téléconsultations**" puis "**nouvelle téléconsultation**" pour être mis en relation avec un médecin de garde de votre région

Que faire de mon précédent compte MédecinDirect ?

Aucune démarche n'est à effectuer auprès de MédecinDirect, votre compte reste actif mais le service de téléconsultation par ce biais ne sera plus pris en charge à compter du 31.12.2023.

Quel est le délai pour s'inscrire à MaQuestionMédicale ? Ai-je besoin d'un code ?

L'inscription à MaQuestionMédicale est instantanée et peut être initiée à tout moment, en quelques minutes, depuis n'importe quel lieu et n'importe quel appareil. Aucun code n'est nécessaire puisque la plateforme vous reconnait grâce à votre numéro de sécurité sociale.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous invitons à prendre contact avec Néoliane pour tout renseignement supplémentaire.

Veuillez accepter, cher(e) adhérent(e), nos sincères salutations.

L'équipe Santiane

Vos Bonus
FIDÉLITÉ EN 2024

PLÉNITUDE SANTÉ
GENERALI

VOTRE FIDÉLITÉ EST RÉCOMPENSÉE* !

Après 24 mois d'adhésion à compter de la prise d'effet de votre contrat, vos garanties seront encore plus avantageuses sur les postes hospitalisation, dentaire, optique et soins courants.

HOSPITALISATION	PS 1	PS 2	PS 3	PS 4	PS 5	PS 6
CHIRURGIE ET ANESTHÉSIE pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	100%	125%	150%	200%	250%	300%
3ÈME ANNÉE D'ADHÉSION	125%	140%	165%	215%	265%	315%
4ÈME ANNÉE D'ADHÉSION ET SUIVANTES	130%	155%	180%	230%	280%	330%
CHIRURGIE ET ANESTHÉSIE pour les médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	100%	100%	125%	175%	200%	200%
3ÈME ANNÉE D'ADHÉSION	105%	115%	140%	190%	215%	215%
4ÈME ANNÉE D'ADHÉSION ET SUIVANTES	110%	130%	155%	205%	230%	230%

DENTAIRE	PS 1	PS 2	PS 3	PS 4	PS 5	PS 6
ORTHODONTIE remboursé par le RO	100%	125%	150%	175%	200%	250%
3ÈME ANNÉE D'ADHÉSION	115%	140%	165%	190%	215%	265%
4ÈME ANNÉE D'ADHÉSION ET SUIVANTES	130%	155%	180%	205%	230%	280%
PROTHÈSES DENTAIRES, INLAY-CORE ET IMPLANTOLOGIE remboursés par le RO	100%	150%	200%	250%	275%	300%
3ÈME ANNÉE D'ADHÉSION	115%	165%	215%	265%	290%	315%
4ÈME ANNÉE D'ADHÉSION ET SUIVANTES	130%	180%	230%	280%	305%	330%

OPTIQUE	PS 1	PS 2	PS 3	PS 4	PS 5	PS 6
ÉQUIPEMENT AVEC DES VERRES COMPLEXES OU TRÈS COMPLEXES	100%	200€	250€	300€	375€	450€
3ÈME ANNÉE D'ADHÉSION	Néant	250€	300€	350€	425€	500€
4ÈME ANNÉE D'ADHÉSION ET SUIVANTES	Néant	300€	350€	400€	475€	550€

SOINS COURANTS	PS 1	PS 2	PS 3	PS 4	PS 5	PS 6
FORFAIT MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES (forfait annuel)	30€	60€	60€	90€	90€	120€
3ÈME ANNÉE D'ADHÉSION	50€	80€	90€	130€	140€	180€
4ÈME ANNÉE D'ADHÉSION ET SUIVANTES	60€	90€	100€	140€	150€	190€

* vos bonus fidélité de 3ème année sont débloqués au 25ème mois d'adhésion et au 37ème mois d'adhésion pour les bonus de 4ème année. Pour connaitre les modalités de remboursement de vos garanties , nous vous invitons à consulter vos conditions générales.

Produit distribué par SANTIANE.FR – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C– CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3 – SAS au capital de 2 000 000 € - RCS Nice B 489 649 897 – Intermédiaire en assurances – Immatricule a l'Orias sous le N° 07 006 282 (www.orias.fr).
Produit assuré par **L'ÉQUITÉ** - SA au capital de 26 469 320 €, entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris B 572 084 697 - 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.
Assistance du produit : IMA ASSURANCES – 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9 – SA au capital de 7 000 000 € entièrement libéré – RCS Niort sous le N°481 511 632 – Entreprise régie par le Code des assurances.
Sociétés soumises au contrôle de l'ACPR – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.